



Conditions générales de participation aux activités organisées par *La Légende de Tara*

1. Introduction

La Légende de Tara est hébergée par la coopérative ACEASCOP - N°SIRET : 44319473300012.

Les stages et activités organisés par La Légende de Tara sont ouverts à toute personne remplissant les conditions générales de participation ci-après, avec ou sans connaissances de l'équitation.

Sauf exceptions, on ne monte pas sur les chevaux. Les exercices et activités équestres s'effectuent au sol.

Il est précisé que la pratique des activités équestres ci-dessus mentionnées ne constituent pas un enseignement de l'équitation.

Les séances individuelles ou les stages collectifs proposés par La Légende de Tara comportent des éléments de recentrage, d'écoute de soi, de développement personnel et de pratiques artistiques. Ils sont supervisés par des artistes professionnels et une équin-coach qui nous accueille dans son lieu avec son troupeau.

La pratique d'activités en compagnie des chevaux, avec ou sans contact comporte des risques intrinsèques. Ces risques sont par essence imprévisibles et existent même si les règles de sécurité les plus adéquates pour ces activités ont été strictement appliquées.

2. Éthique des activités

Chaque participant est pleinement responsable de sa sécurité et de l'attitude qu'il juge adéquate selon les règles de sécurité énoncées en début de journée. Il est également responsable des chevaux dont éventuellement il aura l'opportunité de s'occuper.

Les professionnels agissent uniquement dans le strict cadre de leur expérience, de leur compétence et de leur formation professionnelle et agissent en conséquence.

Au besoin, ils font appel au soutien de la propriétaire du troupeau, expérimentée pour la sécurité au bénéfice des participants et des chevaux.

Les participants acceptent de mettre en œuvre les règles de sécurité qui leur seront expliquées lors des activités.

La consommation abusive d'alcool ou de stupéfiants n'est pas admise lors des activités organisées par l'association et constitue, par mesure de sécurité, un motif d'arrêt du stage ou d'annulation.

3. Renseignements préalables aux stages et participation

La nature particulière du travail avec les chevaux implique que les professionnels connaissent certains éléments biographiques, les attentes des participants, soient avertis de la prise de certains médicaments et de l'expérience passée des participants avec les chevaux. Un traitement médicamenteux en cours par antidépresseurs, somnifères ou certains autres médicaments peut constituer un empêchement à la participation aux activités.

Les organisateurs doivent être avertis en cas d'allergies (par ex. au foin ou aux poils de chevaux), en cas d'intolérances alimentaires ou de régime alimentaire, ou d'autres maladies graves.

Dans ce but, un court questionnaire sera adressé aux participants avec le dossier d'inscription. Ce questionnaire pourra, si besoin, être complété par un entretien téléphonique individualisé et / ou une demande d'information écrites. La possibilité de participation aux activités dépend des éléments apportés à la connaissance de l'organisateur par les participants. Le fait de communiquer sciemment des informations inexacts aux organisateurs des activités constitue un motif d'annulation ou de renvoi de l'activité.

La participation aux stages nécessite l'acceptation d'une décharge de responsabilité, signée par les parents ou les tuteurs pour les enfants mineurs.

La participation aux stages, journées de présentation et autres activités implique de respecter les règles de sécurité.

4. Règlement des participations

L'association engage des frais pour l'organisation des stages. Un règlement par avance est en conséquence demandé afin de valider les inscriptions et faire les réservations.

Votre participation est validée à réception du règlement de votre participation.

Le règlement de votre participation est à établir par **chèque à l'ordre de ACEASCOP – Légende de Tara** et à adresser à l'adresse communiquée sur le document de présentation du stage choisi.

5. Conditions d'annulation

En cas d'annulation d'une inscription par un participant plus de 15 jours avant la date prévue pour l'activité, un avoir de 50 % du montant du stage sera proposé au participant.

En cas d'annulation d'une inscription par un participant moins de 15 jours avant la date prévue, du non-respect par un participant des règles de sécurité entraînant son renvoi, d'omissions ou de données inexactes apportées par un participant aux organisateurs lors des échanges précédant les stages, ou de l'impossibilité pour un participant d'achever la totalité d'une activité organisée par La Légende de Tara, aucun dédommagement des frais engagés par le participant ne pourra être effectué.

En cas d'impossibilité d'organiser une activité aux dates prévues entraînant l'annulation de l'activité par La Légende de Tara, un avoir pour un autre stage ou une autre prestation au choix sera proposé aux participants.

6. Décharge de responsabilité pour les activités aux côtés des chevaux organisées par La Légende de Tara

La pratique d'activités équestres et le contact avec des chevaux comportent des risques intrinsèques. Ces risques sont par essence imprévisibles et existent même si les règles de sécurité les plus adéquates pour ces activités ont été strictement appliquées. Il est précisé que la pratique des activités équestres ci-dessus mentionnées ne constitue pas un enseignement de l'équitation.

J'ai bien été informé.e de l'existence de ces risques et j'ai bien compris que ma participation à des ateliers avec des activités équestres engage des risques. Je prends la responsabilité de ma participation à ces activités et j'assume les risques inévitables inhérents aux activités équestres, notamment, mais pas limitativement, la survenue de blessures physiques, de dommages ou la mort causés à moi-même, à des spectateurs, des membres de ma famille, des invités ou des chevaux que je côtoie.

Je déclare par la présente renoncer à toute action juridique à l'encontre de La Légende de Tara, de Mme Alexandra Bilisko ou d'un animateur d'une activité équestre organisée par La Légende de Tara, leurs ayants-droits ou les membres de leur famille.

Je déclare dégager de toute responsabilité Mme Alexandra Bilisko et La Légende de Tara lors de la survenue d'accident, de blessure, de dommage ou de maladie, sans aucune exception ni réserve, survenant à moi-même, à un membre de ma famille, à un parent ou tuteur, à toute personne m'accompagnant lors d'activités équestres organisées par Mme Alexandra Bilisko ou par La Légende de Tara, et généralement tous biens ou objets rencontrés sur les installations équestres ou lors de ma participation à des ateliers organisés par Mme Alexandra Bilisko ou La Légende de Tara.

J'autorise tout responsable d'une activité autour des chevaux organisée par Mme Alexandra Bilisko ou par La Légende de Tara à mettre en œuvre toutes mesures de recours aux soins qui seraient nécessaires en cas de survenue d'accident ou de blessures.

Nom, Prénom :

Date :

Signature :

(signature des parents ou tuteurs pour les mineurs)